

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS DE L'ÉCOLE DE LA CLAIRIÈRE

École de la Clairière, Boisbriand, 17 septembre 2025

1. Ouverture de l'assemblée

Mot de bienvenue de la direction de l'établissement, l'assemblée est ouverte à 18h32.

2. Désignation d'un président et d'un secrétaire d'assemblée

Monsieur Mathieu Gagnon, à titre de président sortant, préside l'assemblée. Madame Nathalie Morand, à titre de directrice, est désigné par l'assemblée comme secrétaire de l'assemblée.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le présidente, monsieur Mathieu Gagnon, fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Tania Younes D'ADOPTER l'ordre de jour tel que présenté.

Adopté

Résolution n° AGP2025-001

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente

Le président présente sommairement le procès-verbal de l'assemble générale annuelle du 12 septembre 2024.

Il est proposé par Mme Marie-Pier Breton D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 septembre 2024 tel que rédigé.

Adopté

Résolution n° AGP2025-002

5. Présentation du rapport annuel du conseil d'établissement 2024-2025

Le président fait une présentation sommaire du rapport annuel du conseil d'établissement 2024-2025.

6. Présentation des rôles et fonctions des membres du conseil d'établissement

Le président et la direction de l'école présentent les rôles et fonctions des membres du conseil d'établissement.

7. Élection des représentants des parents au conseil d'établissement

- **Nomination d'un président d'élection et d'un scrutateur**

Le président demande à l'assemblée s'il y a des volontaires pour agir à titre de président d'élection et un autre à titre de scrutateur.

Monsieur Mathieu Gagnon est nommé à titre de président d'élection et madame Nathalie Morand agira comme scrutatrice étant donné l'absence de candidat pour ce poste.

- **Détermination du nombre de postes en élection**

Le président d'élection mentionne le nombre de postes en élection soit : 2 postes.

- **Mise en candidature**

Le président d'élection demande à l'assemblée s'il y a des volontaires ou s'il a des propositions de candidatures.

– Les personnes suivantes déposent leur candidature de façon volontaire :

- *Mme Sophie Megret*
Mme Stéphanie Chartray
Mme Tania Younes
Mme Luce Laflamme
Mme Marie-Pier Breton
M. Alexis Tchamambe

- **Vote**

- **Résultats**

Le président d'élection, dévoile les résultats du vote.

ATTENDU QUE Mme Sophie Megret, Mme Stéphanie Chartray, Mme Luce Laflamme, Mme Marie-Pier Breton et M. Alexis Tchamambe et Mme Tania Younes ont déposé leur candidature afin d'agir à titre de membres parents au conseil d'établissement;

ATTENDU QUE 2 postes étaient disponibles;

ATTENDU QUE l'assemblée a tenu un vote secret;

ATTENDU le résultat du vote;

Les personnes suivantes sont déclarées élues à titre de représentants des parents au conseil d'établissement de [nom de l'établissement] :

- Mme Sophie Megret
- Mme Luce Laflamme

Adopté

Résolution n° AGP2025-003

- **Élection des substituts des parents au conseil d'établissement**

Le président explique à l'assemblée le rôle d'un substitut au conseil d'établissement. Le substitut est nommé afin de siéger et voter à la place d'un membre absent lors d'une ou plusieurs séances du conseil d'établissement. Il demande à l'assemblée s'il y a des volontaires ou s'il a des propositions de candidatures.

Les personnes suivantes déposent leur candidature de façon volontaire :

- Mme Stéphanie Chartray*
Mme Tania Younes
M. Alexis Tchamambe

- **Résultats**

ATTENDU QUE Mme Stéphanie Chartray, M. Alexis Tchamambe et Mme Tania Younes ont déposé leur candidature afin d'agir à titre de membres substitués au conseil d'établissement;

ATTENDU QUE 3 postes étaient disponibles;

Les personnes suivantes sont déclarées élues à titre de membres substitués au conseil d'établissement :

- Mme Stéphanie Chartray
- Mme Tania Younes
- M. Alexis Tchamambe

Adopté

- **Résolution n° AGP2025-04**

8. Présentation des rôles et fonctions du comité de parents du Centre de services scolaire

Le président présente les rôles et fonctions des membres du comité de parents du Centre de services scolaire (CSS). Le président explique notamment que le représentant au comité de parents permet d'offrir une voix aux parents de l'école à l'échelle du Centre de services scolaire, car le comité de parents est consulté à propos de divers sujets d'intérêt touchant l'ensemble des écoles du CSS. Par ailleurs, les cinq (5) membres parents qui siégeront au Conseil d'administration du CSS seront désignés par et parmi les membres du comité de parents.

9. Élection d'un représentant et d'un substitut (facultatif) pour le comité de parents du Centre de services scolaire

Le président d'élection demande à l'assemblée s'il y a des volontaires ou s'il y a des propositions de candidatures. Mme Luce Laflamme propose sa candidature à titre de représentant et Mme Tania Younes propose sa candidature à titre de substitut si un membre substitut du conseil d'établissement peut être substitué au comité de parents. Après vérification, le rôle de substitut doit être occupé par un membre parent élu.

Mme Luce Laflamme est déclarée élue à titre de représentant au comité de parents pour notre école. Le poste de substitut demeure vacant.

Adopté

Résolution n° AGP2025-005

10. Organisme de participation des parents (OPP)

- **Formation de l'OPP (facultatif)**

La direction s'adresse à l'assemblée afin de déterminer si les parents souhaitent qu'un organisme de participation des parents (OPP) soit créé à l'école. Elle explique que le rôle de l'OPP est de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que la participation des parents à la réussite de leur enfant.

Les parents présents pour l'Assemblée générale des parents ne voient pas la nécessité de créer un organisme de participation des parents (OPP).

11. Période de questions

Aucune question n'est formulée

12. Mot de la direction

Mme Nathalie Morand s'adresse à l'assemblée pour remercier les parents présents de leur implication dans la gouvernance scolaire.

13. Levée de l'assemblée générale

Le président, M. Mathieu Gagnon, conclut que l'ordre du jour a été écoulé.

Il est proposé par Mme Sophie Megret DE LEVER l'assemblée générale à 7h45.

Adopté

Résolution n° AGP2025-006

Le président
Mathieu Gagnon

La directrice
Nathalie Morand